

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2552

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Berges du Rhône - Aménagement - Travaux pour la réalisation de ducs d'Albe et de pieux métalliques - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-1855 en date du 10 mai 2004, le Conseil a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 60 du code des marchés publics, pour des travaux en vue de la réalisation de ducs d'Albe et de pieux métalliques pour le projet d'aménagement des berges du Rhône.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 17 septembre 2004, a classé première l'offre de l'entreprise Maia Sonnier pour un montant de 1 698 252,14 HT, soit 2 031 109,56 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 57 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2004-1855, respectivement en date des 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 17 septembre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux pour la réalisation de ducs d'Albe et de pieux métalliques pour le projet d'aménagement des berges du Rhône à Lyon 3°, 6° et 7° ainsi que tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Maia Sonnier pour un montant de 1 698 252,14 € HT, soit 2 031 109,56 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 10 mai 2004 sur l'opération 0716 pour un montant total de 38 500 000 € en dépenses et 7 000 000 € en recettes.

3° - Les crédits correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0716.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,